

**RÉPUBLIQUE
FRANCAISE**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de
Monistrol-sur-Loire**Séance du 1^{er} Mars 2023

Nombre Membres

En exercice : 22

Présents :**15 Titulaires****1 Suppléant**Pouvoirs :**4**Votants :**20 Pour****0 Contre****0 Abstentions**Date de la convocation :

22 Février 2023

**Délibération n°
2023.03.05****L'an deux mil vingt-trois et le premier mars**

A 18h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol sur Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET

Présents : Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Daniel FAVIER, Gilles KACZMAREK, Laurent MIRMAND, Hubert MARREL (suppléant), Jean-Michel EYRAUD, Frédéric GIRODET, Denis THOUMY, Elisabeth ROYON, Didier PINOT, Frédéric GIMBERT, Michel JOUBERT, Laurent BERNARD.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :

André DEFAY a donné pouvoir à Jean-Michel EYRAUD
Laurent DUPLOMB a donné pouvoir à Michel JOUBERT
Roland LONJON a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT
Michel CHAPUIS a donné pouvoir à Laurent BERNARD

Absents : Paul BARD, Jean-Pierre SABATIER, Bernard SOUVIGNET.

Avenant n°1 Lot 1 du marché de construction d'un quai de transfert évolutif à Saint-Just Malmont – Après avis de la CAO

Le SICTOM Velay Pilat avait lancé en 2021 un marché pour la construction d'un quai de transfert évolutif à St-Just Malmont.

Depuis le transfert de la compétence traitement des déchets ménagers à compter du 01/06/22, le SYMPTTOM a repris le marché.

Certains travaux complémentaires doivent être effectués afin de parfaire l'installation.

Pour le lot 1 : « Terrassement et Réseaux » attribué à l'entreprise SDRTP pour un montant de 92 430,00 € HT.

- Travaux supplémentaires : renforcement du câble initial et modification de l'installation électrique.
- Montant de l'avenant n°1 : 15 702,32 € HT
- Nouveau montant du marché : 106 998,32 € HT
- Nouveau montant du marché : 384 202,20 € HT.

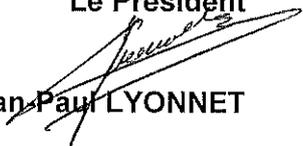
La commission d'appel d'offres a donné un avis défavorable car les travaux effectués pour une électrification suffisante concernent la totalité du site et non pas le quai de transfert lui-même. Elle propose qu'une facturation en dehors du marché soit effectuée.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **N'APPROUVE PAS à l'unanimité** la signature de cet avenant comme le propose la Commission d'Appel d'Offres.
- **DEMANDE à l'unanimité à** Monsieur le Président à engager toutes démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président


Jean-Paul LYONNET

S.Y.M.P.T.T.O.M
17, Rue du Général de Chabron
BP 20029
43120 MONESTROL SUR LOIRE
Tél : 04 71 75 57 57